

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

**Réunion du 22 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Eloy d'Allier, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 janvier 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DOUSSET B., CHEMINET JL., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : COULANJON J., DUBREUIL A., MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), LECLERC C. (pouvoir à T. CHARRET), LAMY R. (pouvoir à S. ABRANOWITCH),

## **Projet Via Sancti Martini**

Le Président fait part du projet de passage de la Via Sancti Martini sur les chemins de randonnée du territoire. Labellisée « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe », la Via Sancti Martini traverse l'Europe d'Est en Ouest et relie Szombathely en Hongrie, ville de naissance de Saint Martin à Tours où se trouve son tombeau, en passant par la Slovénie.

Il faut compter environ 3 mois et demi pour faire le parcours dans sa totalité mais il est possible de faire uniquement une portion. Sur le territoire du Pays d'Huriel, la Via Sancti Martini empruntera le GRP des Maîtres Sonneurs partie nord.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire, décide avec 17 voix pour et 2 contre émanant des délégués de Treignat plus favorables à l'emprunt du tracé sud du GRP des Maîtres Sonneurs :

- ✓ d'aménager, baliser, entretenir et promouvoir la Via Sancti Martini sur le territoire communautaire,
- ✓ de solliciter l'inscription du tronçon de la Via Sancti Martini au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de l'Allier dont elle s'engage à respecter les critères d'inscription,
- ✓ de s'engager à informer et solliciter l'avis du Département pour tout objet ayant un impact sur les espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI et à faire apparaître la participation financière et technique du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports,
- ✓ d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches relatives à ce projet.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 25 janvier 2024

Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

